



CONSEIL MUNICIPAL
Ce 12 JANVIER 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet via zoom, ce mardi 12 janvier 2021 à 19h00.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire suppléant Et Conseiller no.5
	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 19h00. Monsieur le maire suppléant Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire. Le quorum est satisfait.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.335-2021 Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



**VILLE DE DUPARQUET
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 12 janvier 2021 à 19h00 via Zoom**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Séance régulière du mardi 1^{er} décembre 2020
- 3.2 Séance extraordinaire du mardi 15 décembre 2020

4. CORRESPONDANCE et INFORMATIONS

- 4.1 Lettre démission agente communautaire
- 4.2 MRCAO – Demande d'affichage du Règlement 05-2020
- 4.3 Compilation consommation d'eau potable
- 4.4 Chambre de Commerce de Duparquet (Réponse à la demande d'information acheminée le 18 décembre 2020)

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de décembre 2020 : (\$)

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Demande MRCAO – nos intentions et vision sur dix ans portant sur le service Incendie
- 6.2 Croix-Rouge / demande d'affichage pour recrutement

7. RÉSOLUTIONS

- 7.1 OMH – (résultat Audit 2015 à 2019)
- 7.2 SHQ – Présentation budget 2021 pour OMH Duparquet
- 7.3 Toromont / contrat d'entretien annuel génératrice
- 7.4 Adhésion UMQ 2021
- 7.5 Contrat patinoire –Embauche
- 7.6 Renouvellement Bail Rogers (tour communication)
- 7.7 Lettre appui Vidéotron
- 7.8 Demande commandite Téléthon de la Ressources
- 7.9 Les Serres de Gallichan (réservation fleurs 2021)

8. RÉGLEMENTS

- 8.1 Adoption du budget 2021 et Règlement 01-2021
 - Taxe foncière générale
 - Fonctionnement de l'assainissement des eaux usées,
 - La cueillette des matières résiduelles,
 - La tarification de la police,
 - La tarification du service de sécurité des incendies,
 - La taxe d'eau,
 - L'éclairage des rues,
 - L'avenue du Boisé,
- 8.2 Adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023
- 8.3 Avis motion – projet de règlement fixant le traitement des élus

9. LOISIRS

10. URBANISME

- 10.1 Plan d'urbanisme 2021 – Formation d'un comité de discussion

11. SUIVI Tirage décoration de Noël

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX

Rés.336-2021

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 1^{er} DÉCEMBRE 2020

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondée par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 1^{er} décembre 2020.

Rés.337-2021

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondée par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 11 novembre 2020.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 LETTRE DÉMISSION AGENTE COMMUNAUTAIRE

Lettre de démission de Mme Thérèse Langlois, agente communautaire à compter du 16 décembre 2020. Elle remercie les membres du conseil et le personnel de la ville pour la confiance témoignée à son égard. Elle restera membres sur le comité MADA. Le conseil et la direction remercient Mme Langlois pour son implication ainsi que pour le beau travail effectué au cours de son mandat.

4.2 MRCAO – DEMANDE D’AFFICHAGE DU RÈGLEMENT 05-2020

Conformément à la demande de la MRCAO, le Règlement 05-2020 intitulé "Constitution des quotes-parts – Règlement afin de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts de ses dépenses et de leur paiement par les municipalités et territoires non organisés" il sera affiché à Hôtel de ville, au bureau de poste de Duparquet et sur le site internet de la ville, onglet règlement. (www.duparquet.ac.ao)

4.3 COMPILATION CONSOMMATION D’EAU POTABLE

Présentation aux conseillers de la consommation mensuelle d'eau potable depuis l'installation du nouveau débitmètre avec enregistreur en juin 2020

MOIS / ANNÉE 2020	Consommation mètre cube
JUIN du 10 au 30	6429
JUILLET	9297
AOUT	9971
SEPTEMBRE	7404
OCTOBRE	7435
NOVEMBRE	7435
DECEMBRE	7369
TOTAL	55340

4.4 CHAMBRE DE COMMERCE DE DUPARQUET (réponse à la demande d'information acheminée le 18 décembre 2020)

Réception d'une correspondance avec résolution confirmant leur décision du rejet "projet Groupe Dion" avec leurs raisons et les noms des directeurs ayant pris part à cette décision.

5. FINANCES

Rés.338-2021

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 :

Le montant des comptes à payer : 64 660,05 \$
Le montant des salaires : 27 078,40 \$
Les prélèvements autorisés : 13 444,52 \$

Proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois de décembre 2020;

6. AFFAIRES COURANTES

RÉS. 339-2021 6.1 DEMANDE MRCAO – NOS INTENTIONS ET VISION SUR DIX ANS PORTANT SUR LE SERVICE INCENDIE

Après avoir pris connaissance du document "L'Analyse de l'optimisation des services de sécurité incendie du secteur sud de la MRCAO, présenté le 27 octobre 2020 à Gallichan

et

Considérant la situation actuelle du SSI de Duparquet et les défis à rencontrer, c'est-à-dire : la difficulté du recrutement, des effectifs précaires, des exigences de formation, l'ajout des transferts de responsabilité, l'alourdissement des tâches administratives cléricales et organisationnelles, la fragilité de conformité de notre flotte de véhicules et d'équipements

1. Le conseil de ville se montre favorable pour un regroupement de services et des effectifs tout en désirant conserver sa caserne dans sa ville;

2. Le conseil de ville se montre également favorable pour l'embauche d'une ressource commune qui viendrait alléger les tâches cléricales et organisationnelles ;

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, appuyé par le conseiller M. Sylvain Audet et résolu unanimement de partager cette vision avec la MRCAO et d'offrir notre participation au projet pour l'évaluation monétaire à l'élaboration de scénarios possibles à la réalisation d'un regroupement du secteur sud (Palmarolle, Ste-Germaine, Gallichan, Roquemaure, Rapide-Danseur & Duparquet) et à l'embauche d'une ressource.

6.2 CROIX-ROUGE / DEMANDE D'AFFICHAGE POUR RECRUTEMENT

Le conseil de ville est favorable à procéder à l'affichage d'une annonce pour du recrutement de bénévole à la Croix-Rouge. Son affichage se fera via le site de la ville, au bureau de poste et une demande sera faite pour le journal Le Grand Héron.

7. RÉOLUTIONS

RÉS. 340-2021 7.1 OMH – (RÉSULTAT AUDIT 2015 à 2019)

Considérant que le conseil a su tout récemment que la SHQ (Société Habitation Québec) avait pris du retard avec ses audits annuels;

Considérant qu'il s'agit d'un état d'un compte final présenté par SHQ pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019;

Considérant le que le conseil de ville désire être à jour dans ses comptes;

Considérant que le conseil de ville a pris connaissance de l'ensemble du dossier et des montants réclamés pour OMH pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, appuyé par la conseillère Mme Solange Gamache et résolu unanimement de clore les dossiers antérieurs et de rembourser la somme réclamée de 17 785\$ et de demander un état de compte à zéro.

RÉS. 341-2021 7.2 SHQ – PRÉSENTATION BUDGET 2021 POUR OMH DUPARQUET

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau et résolu unanimement d'accepter le rapport d'approbation - Budget 2021 de l'OMH de l'Arc-en-ciel, daté du 11 décembre 2020 au montant de 3448.00\$

RÉS.342-2021 7.3 TOROMONT / CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL GÉNÉRATRICE

Considérant qu'il s'agit de l'ancienne entreprise Hewitt, l'endroit où la génératrice a été achetée dont les entretiens ont toujours été faits.

Il est proposé par Mme Marlène Doroftei, appuyé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'accepter l'offre de service (soumission no. 202158-1) pour l'entretien 2021, 2022 et 2023 et demander une facturation annuelle. La soumission comprend :

1. segment 30 au coût total de 3 795\$ taxes en sus pour 3 ans (soit 1 265\$ annuellement)
2. segment 31 au coût total de 1 890\$ taxes en sus pour 3 ans soit (630\$ annuellement)

RÉS. 343-2021 7.4 ADHÉSION UMQ 2021

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau, et unanimement résolu de renouveler l'adhésion 2021 à l'Union des municipalités du Québec au montant de 206.96\$, taxes incluses

RÉS. 344-2021 7.5 CONTRAT PATINOIRE –EMBAUCHE

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, appuyé par le conseiller M. Sylvain Audet et unanimement résolu d'attribuer le contrat de l'entretien de la patinoire à M. Maxime St-Pierre pour la saison 2021. Le conseil octroi une somme forfaitaire de 250\$ par semaine.

RÉS. 345-2021 7.6 RENOUELEMENT BAIL ROGERS (TOUR COMMUNICATION)

Renouvellement de la convention de location du site de télécommunications Site Rogers pour cinq (5) ans, débutant le 1^{er} juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2026. Conformément au Bail, c'est-à-dire en fonction des clauses 3 et C-1 qui prévoient une augmentation annuelle en fonction de la variation de l'indice des prix ou un maximum de 2%.

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, appuyé par le conseiller M. Sylvain Audet, et unanimement résolu d'accepter le renouvellement de la convention de location du site de télécommunications Site Rogers ; Duparquet *ville (E1828 / 617 25 001).

RÉS. 346-2021 7.7 LETTRE APPUI VIDÉTRON

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, appuyé par la conseillère Mme Marlène Dorotei, et unanimement résolu de faire parvenir cette lettre d'appui à la MRCAO qui procédera à un envoi collectif.



Ville de
Duparquet

Le 12 janvier 2021

Madame Brigitte Dupuis, directrice
Exploitation de réseau
Vidéotron Affaires
4545, rue Frontenac
Montréal (Québec) H2H 2R7

Objet : Dépôt par Vidéotron d'un projet dans le cadre de l'appel de projets du Fonds pour la large bande universelle du ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique.

Madame,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le conseil de la ville de Duparquet vous fait part, par la présente lettre, de son appui envers votre projet visant à brancher tous les résidents, entreprises et institutions de l'Abitibi-Ouest aux services à large bande. Comme vous le savez, il est primordial pour un territoire comme le nôtre d'avoir accès à un à Internet haute vitesse qui répond aux standards établis, soit une vitesse minimale de 50/10 Mégabits par seconde (Mbps).

Que ce soit pour l'occupation du territoire, pour l'apprentissage scolaire de nos enfants, pour la vitalité économique de nos entreprises et commerçants ou pour briser l'isolement, l'accès à Internet haute vitesse est une nécessité. C'est pourquoi il nous fait plaisir d'appuyer Vidéotron dans sa démarche afin d'obtenir une part du montant disponible de 1,75 milliards de dollars afin de fournir Internet haute vitesse aux citoyens mal desservis de l'Abitibi-Ouest.

(Résolution 346-2021)

Soyez assurés de notre appui dans ce projet et acceptez, Madame Dupuis, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Chantal Poirier
Directrice générale
Secrétaire-Trésorière
Ville de Duparquet
Tél : 819-948-2266 #221
duparquet@mrcao.qc.ca

RÉS.347-2021 7.8 DEMANDE COMMANDITE TÉLÉTHON DE LA RESSOURCES

Il est proposé par conseiller M. Denis Blais, appuyé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'offrir une commandite de 50\$ au Téléthon de la Ressources 2021.

RÉS. 348-2021 7.9 LES SERRES DE GALLICHAN (RÉSERVATION FLEURS 2021)

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, appuyé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d'autoriser la réservation de fleurs pour la ville aux Serres de Gallichan pour l'été 2021.

8. RÈGLEMENTS

RÉS. 349-2021 ADOPTION DU BUDGET 2021 ET RÈGLEMENT 01-2021



RÈGLEMENT n° 01-2021

RÈGLEMENT FIXANT LES COÛTS DE LA TAXATION DES SERVICES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la municipalité, par règlement, de prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les règles applicables en cas de défaut de par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Duparquet a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller M. Sylvain Audet lors de la séance régulière du conseil de ville tenue le 1er décembre 2020 à 19h00;

Il est proposé par le conseiller M. Sylvain Audet appuyé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, et unanimement résolu :

QUE le règlement portant le numéro 01-2021 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit;

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

Sommaire des prévisions budgétaires
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

PRÉVISION DES REVENUS	2021
Taxe foncière générale	478 140\$
Éclairage de rues	27 900\$
Eau (Service d'aqueduc)	46 750 \$
Matières résiduelles	91 350 \$
Traitement des eaux usées	46 760 \$
Prévention des incendies	63 000 \$
Police	47 903 \$
Tarifcation - ave Du Boisé – taux	17 500 \$
Sous-total des revenus par la taxation	819 303 \$

Paiement tenant lieu de taxes	30 639 \$
Recettes de sources locales	32 170 \$
Transfert de droits	5 693 \$
Transfert entente de partage	37 790 \$
Imposition des droits	23 000 \$
Intérêts	8 000 \$
Autres revenus	16 388 \$
	153 680 \$
TOTAL DES REVENUS	972 983 \$

PRÉVISION DES DÉPENSES

2021

Administration générale	281 508 \$
Sécurité publique	107 484 \$
Transport routier	217 002 \$
Hygiène du milieu	182 613 \$
Santé & bien-être	14 500 \$
Aménagement, urbanisme	42 364 \$
Loisirs & culture	58 494 \$
Frais de financement	22 740 \$
Remboursement de capital	56 005 \$
Affectation de surplus	(9 727\$)
TOTAL DES DÉPENSES	972 983 \$

ARTICLE 1. OBJET

Le présent règlement fixe le coût de la taxe pour :

- Taxe foncière générale
- Fonctionnement de l'assainissement des eaux usées,
- La cueillette des matières résiduelles,
- La tarification de la police,
- La tarification du service de sécurité des incendies,
- La taxe d'eau,
- L'éclairage des rues,
- L'avenue du Boisé,

ARTICLE 2. ABROGATION ET REMPLACEMENT

Le présent règlement abroge et remplace tous les règlements ou dispositions des règlements antérieurs.

ARTICLE 3. DÉFINITIONS

« Logement » :	Unité d'habitation d'une famille ou d'un particulier.
« Commerce » :	Tout endroit où s'effectue une vente au détail ou de services.
« Industrie »	Toutes entreprises effectuant de l'extraction et/de la modification et situées dans une zone industrielle au plan de zonage.
« Camping »	Ensemble de terrains aménagés pour accueillir des tentes, roulottes et des véhicules motorisés sur une base journalière ou saisonnière avec ou sans services.

« Golf »	Terrain dont l'activité principale est vouée à la pratique du sport du golf avec ou sans un espace aménagé afin d'accueillir les joueurs.
----------	---

ARTICLE 4. LE TAUX DE TAXATION FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une compensation pour la tarification est, par la présente, imposée et sera prélevée suivant la valeur foncière sur chaque unité.

ARTICLE 4.1. COÛT DE LA TARIFICATION DE LA TAXE FONCIÈRE

Tel qu'apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Le taux est **0.9259 du cent d'évaluation pour l'année 2021**

ARTICLE 5. IMPOSITION FONCTIONNEMENT DES EAUX USÉS

Une taxe de fonctionnement de l'assainissement des eaux usées est, par la présente, imposée et sera prélevée pour chacun des utilisateurs de ce service.

ARTICLE 5.1 COÛT DE LA TAXE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT DES EAUX

Tous les tarifs énoncés ci-dessous sont par année et par unité :

Reste identique à 2019 et à 2020

Logement	184,80 \$
.5 logement (t. vacant)	92,40 \$
2 logements	369,60 \$
3 logements	554,40 \$
4 logements	739,20 \$
5 logements	924,00 \$
8 logements	1478.40 \$
12 logements	2217.60 \$
Commerce	184,80 \$
Industrie	554.40 \$

ARTICLE 6 IMPOSITION SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Une compensation pour la collecte des matières résiduelles est, par la présente, imposée et sera prélevée suivant un tarif fixe pour chaque logement, commerce, le golf, le camping et les industries.

ARTICLE 6.1 COÛT DE LA TAXE DE LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. Tous les tarifs énoncés ci-dessous sont par année et par unité:

Reste identique à 2020

Logement	194.00 \$
Commerce	581.00 \$
Camping	3875.00 \$
Industrie	969.00 \$
Golf	582.00 \$

ARTICLE 7 IMPOSITION TARIFICATION POLICE

Une compensation pour la tarification de la police est, par la présente imposée et sera prélevée suivant un tarif fixe sur chaque logement, commerce, le golf, le camping et les industries.

ARTICLE 7.1 COÛT DE LA TARIFICATION DE LA POLICE

Tous les tarifs énoncés ci-dessous sont par année et par unité:

Augmentation de 5.65% (coût 2020 : 45 337\$ /// coût 2021 : 47 903\$)

Année	2020	2021
Logement	98.56\$	104.10 \$
Camping	1971.20\$	2082.54 \$
Industrie	295,87\$	312.30 \$
Golf	295.87\$	312.30 \$

ARTICLE 8 IMPOSITION DE LA TAXE D'EAU

Une taxe d'eau est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur chacun des logements, des commerces, du golf, du camping et des industries raccordées au système d'aqueduc suivant un tarif fixe.

ARTICLE 8.1 COÛT DE LA TAXE D'EAU

Tous les tarifs énoncés ci-dessous sont par année et par unité:

Reste identique à 2020

Logement	125,00 \$
Commerce	125,00 \$
Golf	625,00 \$
Camping	2 500,00 \$
Industrie	625,00 \$

ARTICLE 9 IMPOSITION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Une compensation pour la tarification du service de sécurité des incendies est, par la présente, imposée et sera prélevée suivant un tarif fixe sur chaque logement, sur chaque commerce, le golf, le camping et les industries.

ARTICLE 9.1. COÛT DE LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Tous les tarifs énoncés ci-dessous sont par année et par unité :

Reste identique à 2020

Logement	135,00 \$
Commerce	205,50 \$
Camping	2 700,00 \$
Industrie	405,00 \$
Golf	405,00 \$

ARTICLE 10 IMPOSITION DU SERVICE D'ÉCLAIRAGE DES RUES

Une compensation pour la tarification du service d'éclairage des rues et rangs est par la présente, imposée et sera prélevée suivant la valeur foncière sur chaque unité.

ARTICLE 10.1. COÛT DE LA TARIFICATION DU SERVICE D'ÉCLAIRAGE DES RUES ET RANGS

Le taux pour l'éclairage des rues est fixé à **0.0543** du cent d'évaluation pour chaque unité d'évaluation desservis par le réseau d'éclairage. (Identique à 2020)

ARTICLE 11 TAXE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE AVENUE DU BOISÉ

ARTICLE 11.1 COÛT DE LA TARIFICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE AVENUE DU BOISÉ

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, et ce, dans une proportion de 100%, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Le taux est fixé à **0.0334** du cent d'évaluation. (Légère diminution)

ARTICLE 12 RÈGLES RELATIVES AU PAIEMENT DES TAXES

Le conseil de la ville de Duparquet désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations.

L'expression «taxes foncières» comprend toutes les taxes foncières de même que toutes les compensations et modes de tarification exigés d'une personne en raison de fait qu'elle est propriétaire d'un immeuble.

Les taxes foncières peuvent être payées en 4 versements uniques et égaux. Le premier étant dû le 16 mars 2021, le second le 11 mai 2021, le troisième le 13 juillet 2021, et le quatrième le 14 septembre 2021. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxe d'au moins 300\$ pour chaque unité d'évaluation.

Nonobstant le paragraphe précédent, les commerces saisonniers c'est-à-dire le golf, le camping, les pourvoiries, et les cantines pourront décaler leur premier et leur second versement aux dates suivantes : le premier versement le 25 mai 2021 et le second le 15 juin 2021.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 13 DÉFAUT DE PAIEMENT

À défaut de paiement, la ville de Duparquet peut réclamer par une action intentée au nom de la ville de Duparquet, ou vendre l'immeuble pour non-paiement des taxes foncières.

ARTICLE 14 RÔLE DE PERCEPTION

Le conseil autorise la secrétaire-trésorière à préparer le rôle de perception.

ARTICLE 15 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace le règlement 01-2020 Coût de la tarification de la taxe foncière générale

ARTICLE 16 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÉS. 350-2021 8.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION
2021-2022-2023**

Le programme TECQ 2019-2023 (Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec), nous octroi une subvention sur 3 ans de 768 519\$ en autant que la ville participe pour un seuil minimal de 173 500\$ ce qui nous amène à un montant total d'investissement pour 3 ans de 942 019\$.

Pour le programme triennal d'immobilisations 2021-2022 et 2023, il nous reste donc une balance d'investissement à planifier de 557 019\$ répartie ainsi ; 100 000\$ pour la ville et 457 019\$ pour la TECQ 2019-2023. Entre autre, il est prévu en 2021 de changer la petite station pompage chemin du Moulin qui a atteint sa durée de vie.

2021	Mise aux normes et mise à niveau et finaliser voirie locale 2020	200 000\$
2022	Voirie & mise aux normes	179 000\$
2023	Voirie& mise aux normes	<u>179 000\$</u>
	Total d'investissements prévus	<u>558 000\$</u>

Proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau secondé par le conseiller M. Sylvain Audet Mme et unanimement résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023.

8.3 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS.

Avis de motion par la conseillère Mme Claudette Macameau pour la mise à jour du règlement fixant le traitement des élus.

9. LOISIRS

10. URBANISME

10.1 PLAN D'URBANISME 2021 – FORMATION D'UN COMITÉ DE DISCUSSION

Remise du Plan d'urbanisme "version pour discussion" réalisé par M. Julien Rivard. Il est convenu que chacun en prenne connaissance et rapporte son point de vue à la prochaine séance de travail.

11. SUIVI

Tirage des 5 gagnants de 50\$ pour les décorations de Noel (Norma Gilbert, Pauline Lamont, Johanne Macameau, Cynthia Presseault et Jo-Annie Letarte) Merci aux 44 participants et félicitations aux gagnantes.

Ajout : Faire passer une annonce pour sensibiliser les citoyens de ramasser les cacas de chien.

12. PAROLE AU PUBLIC

Rés.351-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondée par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21h34.